

COMPOSITION DE L'EQUIPE

- 1 Pédopsychiatre
- 1 Psychologue
- 1 Cadre de santé
- 4 Soignants
- 4 Assistants Socio-Educatifs (ES et ME)
- 1 Secrétaire

COLLABORATION

- Centre Ressources Autisme Martinique (CRA)
- Hôpital de Jour pour enfants
- Education Nationale
- SESSAD
- Instituts Spécialisés
- Centre Médico-Psychologique (CMP)
- Centre Médico-Psychologique et Pédagogique (CMPP)
- Centre d'Action Médico-sociale Précoce (CAMSP)
- MDPH (Maison Départementale des personnes Handicapées)
- Services médicaux et paramédicaux
- Les libéraux

CONTACTS

PFL Immeuble ANTARES II
Pôle de Pédopsychiatrie du CHMD Quartier
Mangot Vulcin
97232 LE LAMENTIN

Tèl : 0596 48 83 78 / 0596 48 83 65
Port : 0696 02 68 37 / 0696 08 69 12

Mail :
emisa@ch-despinoy.fr



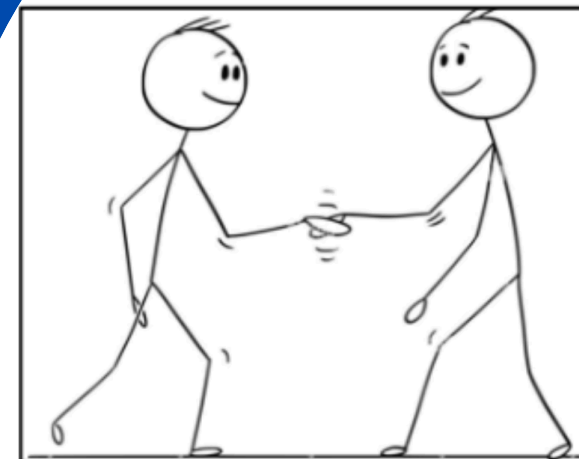
service communication - Juillet 2024



Centre Hospitalier Maurice Despinoy

Pôle Pédopsychiatrie

Standard : 0596 488 999



E.M.I.S.A

Equipe Mobile d'Intervention
Spécialisée en Autisme

Autisme
Troubles du spectre autistique
(TSA)

LES MISSIONS

Les actions de prise en charge se traduisent autour de cinq grands axes :

- **Accueil:** Accueil physique et téléphonique des familles et des différents partenaires
- **Évaluation:** Évaluation des patients en équipe pluridisciplinaire afin de déterminer les axes de prise en charge
- **Orientation :** Elle tient compte des besoins de l'utilisateur et de son projet individualisé en collaboration avec les différents partenaires
- **Elaboration projet de soins individualisé :** Le projet de soins est pensé en équipe puis présenté aux détenteurs de l'autorité parentale. Pour chaque projet de soins, l'adhésion des familles est primordiale pour la réussite du projet.
- **Intervention/Sensibilisation:** Elles sont programmées en fonction de la demande et des besoins. L'intervention et la sensibilisation sont les principaux objectifs de la prise en charge.

FORMALITÉS D'INTERVENTIONS

À l'issue du premier entretien d'accueil réalisé par les professionnels de l'EMISA, un retour est fait en équipe pluridisciplinaire. Suite à cette réunion les modalités de prise en charge sont définies. Un certain nombre de pièces administratives vous seront demandées; celles-ci sont nécessaires à la constitution du dossier d'admission de votre enfant. Un formulaire d'admission sera mis à disposition des institutions

LES OBJECTIFS

- ➔ Privilégier l'intégration de l'enfant en milieu ordinaire plutôt que le maintien à domicile
- ➔ Organiser l'orientation et la construction du parcours de soins et du parcours de vie, en collaboration avec la famille ou les différents acteurs
- ➔ Accompagner également les personnes ressources en leur permettant d'être plus autonomes face au handicap de leur proche
- ➔ Prévenir la stigmatisation et l'exclusion des personnes avec autismes et contribuer à l'amélioration significative de leur qualité de vie

SECTEUR D'INTERVENTION PAR BINÔME

